

LA CONSULTATION DES PROVINCES

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans son ouvrage intitulé «Le fédéralisme et la société canadienne-française», on peut lire à la page 31 ce qui suit:

Il y aurait certainement avantage à ce que le gouvernement fédéral consulte les provinces dans les matières qui peuvent affecter ces dernières, même si ces matières sont de juridiction strictement fédérale. Je ne vois pas pourquoi des organes permanents consultatifs ne pourraient être créés pour que notre politique commerciale, tarifaire, douanière ou monétaire reflète vraiment la pensée de l'ensemble du pays, et qu'aucune province ne se sente violente par l'exercice du pouvoir central.

Mme le Président: A l'ordre. Le député sait qu'il doit nous épargner les longues citations et poser directement sa question.

M. Stewart: Madame le Président, je voulais simplement donner au premier ministre la possibilité de me répondre. Voici ma question: compte tenu de l'affirmation qu'il fait à la page 44, et je cite:

Et je doute que d'authentiques hommes d'État, face aux données actuelles du problème, en arrivent à la conclusion qu'il faille actuellement bouleverser profondément notre régime constitutionnel.

... le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a si radicalement changé d'avis au sujet de la constitution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député parle d'un ouvrage que j'ai écrit il y a 15 ou 20 ans, je ne crois pas que l'étude de sa question s'impose d'urgence. Je n'en suis pas persuadé en tout cas.

M. Stewart: Madame le Président, on lit sur la jaquette de cette édition qu'en 1977, on a demandé au premier ministre s'il voulait réviser ses opinions, et il a refusé. La dernière fois que j'ai posé une question au très honorable chef des libéraux, il m'a dit que je n'étais qu'un député de l'arrière-ban qui répandait des faussetés. Je voudrais simplement lui dire que les Canadiens savent maintenant qui au juste répand des faussetés. A la page 45...

Mme le Président: A l'ordre. Il semble que le député a l'intention de nous lire le livre en entier. Aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Stewart: Puis-je demander au premier ministre, devant son revirement monumental quand il dit: «et je ne puis que condamner...»

Mme le Président: A l'ordre. Même si parfois je parais souriante, cela ne signifie pas que je sois d'humeur à badiner. Au contraire, je suis tout à fait sérieuse. Je voudrais que le député pose sa question immédiatement.

M. Stewart: Madame le Président, j'essaie de poser une question, mais elle porte sur la citation. Me permettra-t-on de citer un bref passage? Il est emprunté au livre du premier ministre, madame le Président. Le voici:

Et je ne puis que condamner comme irresponsables ceux qui voudraient voir notre peuple investir des quantités indéterminées d'argent, de temps et d'énergie dans une aventure constitutionnelle qu'ils n'ont pas encore pu préciser, mais qui

Questions orales

consisterait plus ou moins vaguement à saborder le fédéralisme canadien pour lui substituer des formes encore imprécises de souveraineté...

Quelle sorte de souveraineté?

Une voix: A cette époque, il était plus malin qu'aujourd'hui.

M. Trudeau: Madame le Président, j'espère que ceux qui ne comprennent pas bien le passage achèteront le livre et le liront. Le passage que je viens d'entendre concernait la consultation des provinces, le fait pour le gouvernement central de les faire participer à l'examen des politiques qui les touchent. Il me semble que c'est bien ce que mon gouvernement fait, et que c'est ce que le gouvernement précédent faisait. Et pour parler de constitution, personne ne va nier je suppose qu'entre juin et septembre de l'an dernier, le ministre de la Justice a procédé pour le gouvernement fédéral à d'interminables consultations.

Quant à la politique monétaire, qu'il suffise de rappeler au député qu'au début des années 70 nous avons institué les réunions trimestrielles des ministres des Finances, pour pouvoir discuter avec eux du cadre budgétaire et entendre leur avis sur l'élaboration des politiques monétaires et autres. En matière de commerce, bien sûr, les provinces ont été consultées de façon très directe pendant les négociations du GATT à Genève. Dans tous les cas dont le député a pu parler, il y a eu des consultations très complètes. Je pense que si on lit le livre on trouvera d'autres cas.

* * *

● (1440)

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA PROMESSE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE L'EXPORTATION DU CHARBON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU JAPON

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, le sénateur Olson a promis que son gouvernement dépenserait 450 millions de dollars pour exporter le charbon du nord-est de la Colombie-Britannique. Stuart Leggatt, un député de l'assemblée législative de Colombie-Britannique, a par ailleurs révélé qu'un groupe de planification économique interne du cabinet de sa province avait recommandé de différer le projet de six mois en disant qu'il serait risqué de l'entreprendre pour le moment. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il eu connaissance de ces documents et, pour reprendre les termes que le sénateur Olson a employés hier à Vancouver, est-il toujours satisfait de ce marché?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous n'avons évidemment pas accès aux documents du gouvernement de l'Alberta, mais je serais certainement très heureux d'en voir un exemplaire.

M. Andre: Il s'agit de la Colombie-Britannique.